

NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

ARTICLE L2313-1 DU CGCT MODIFIÉ PAR L'ARTICLE 107 DE LA LOI N°2015-991
DU 7 AOÛT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA
REPUBLIQUE (NOTRe)

BUDGET PRIMITIF 2022

En 2022, la commune est dotée d'un budget principal et d'un budget annexe (location d'un local commercial)

La population totale au 1 janvier 2022 (INSEE) est de 3 979

Par délibération n°65/2021 du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2022. Cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Commune.

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

1-1 La section de Fonctionnement

A) Les dépenses	2
a) Vue d'ensembles	3
b) Détail des subventions par association	4
B) Les recettes	5
a) Vue d'ensembles	5
b) Les recettes fiscales	6
c) Dotations et participations	7

1-2 La section d'investissement

A) Les dépenses	8
a) Vue d'ensemble des dépenses	9
b) Les Restes à réaliser 2021	9
c) Les Emprunts	9
d) Les emprunts garanties par la commune	9
B) Les recettes	10
a) Vue d'ensemble des recettes	10
b) Les restes à réaliser 2021	11

II – Ratios d'analyse financière	11
L'Épargne	12
La capacité de désendettement	14
Les ratios	14

III – LE BUDGET ANNEXE	15
------------------------	----

I - Budget principal de la Commune

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Cet acte prévoit et autorise les opérations de recettes et de dépenses pour la période qui s'étend du 1 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget communal se compose de deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chaque section doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

SECTION	BP 2022	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	3 815 007 €		
INVESTISSEMENT	2 480 824 €	345 258 €	264 267 €
TOTAL	6 295 831 €		

Le Compte Administratif 2021 a été voté le 30 mars 2022, le Budget Primitif intègre donc les résultats de l'année 2021 telle que l'affectation le prévoit soit :

Section d'investissement :

⇒ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) = 670 000 €

⇒ Déficit d'investissement reporté 2021 (compte 001) = 586 150,05 €

Section de fonctionnement recette

⇒ Résultat de fonctionnement reporté 2021 (compte 002) = 471 441,97 €

1-1 La Section de Fonctionnement :**A) Dépenses**

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette et la dotation aux amortissements).

Les dépenses de personnel, poste le plus important du budget de la commune, ont été étudiées au plus près mais seront supérieures sur les années à venir. En effet, pour assurer le service public suite à un fort taux d'absentéisme, la collectivité a recours à des contractuels pour remplacer le personnel en maladie.

Pour 2022, ce chapitre sera impacté par le reclassement de certains agents au 01 janvier, les avancements d'échelon et de grade, l'obligation à compter du 1 janvier 2021 de versé une indemnité de fin de contrat à certain contractuel et la prévision d'une augmentation du point d'indice au cours de l'année.

Le montant des subventions attribué aux associations est de 110 535 € dont :

- Subvention aux associations communales : 20 600 €
- Subvention associations scolaires : 88 449 €
- Subvention aux associations extérieures : 1 486 €

Le montant prévisionnel des intérêts de la dette s'élève à 160 000 € (compte 66111).

L'atténuation de produits correspond au prélèvement sur les recettes de la contribution directes :

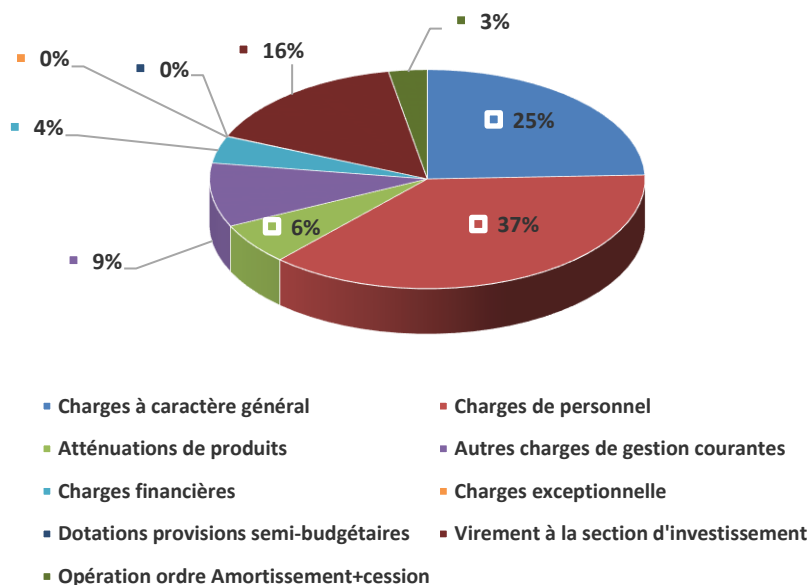
- Pour carence de logements sociaux : 64 834 €
- Prélèvement vers le fonds national de garantie individuelle de ressources : 168 097 €

a) Les dépenses de fonctionnement – Vue d'ensemble

Les dépenses de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	2020		2021		2022	ECART BP 2022/2021		ECART BP2022/ REALISE2021	
		Budget Total	REALISE	Budget Total	REALISE	PREVISION	Montant	%	Montant	%
11	Charges à caractère général	761 886,00	601 313,62	801 626,00	672 401,45	931 583	129 957,00	16,21%	259 181,55	38,55%
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 361 876,00	1 242 496,07	1 345 940,96	1 316 348,23	1 426 574	80 633,04	5,99%	110 225,77	8,37%
14	Atténuations de produits	172 397,00	172 334,45	231 463,00	231 462,40	232 931	1 468,00	0,63%	1 468,60	0,63%
22	Dépenses imprévues	148 961,00	0,00	206 620,00	0,00	-	-206 620,00	-100,00%	0,00	
23	Virement à la section d'investissement	655 000,00	0,00	616 229,33	0,00	600 000	-16 229,33	-2,63%	600 000,00	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 069,54	84 059,12	140 619,23	140 610,03	109 262	-31 357,23	-22,30%	-31 348,03	-22,29%
65	Autres charges de gestion courante	351 757,00	335 512,78	354 941,00	321 844,17	359 165	4 224,00	1,19%	37 320,83	11,60%
66	Charges financières	163 620,00	161 489,11	151 619,00	150 523,63	153 142	1 523,00	1,00%	2 618,37	1,74%
67	Charges exceptionnelles	3 511,00	36,00	2 404,00	749,00	1 000	-1 404,00	-58,40%	251,00	33,51%
68	Dotations provisions semi-budgétaires			1 210,00	1 210,00	1 350	140,00	11,57%	140,00	11,57%
Total		3 703 077,54	2 597 241,15	3 852 672,52	2 835 148,91	3 815 007	-37 665,52	-0,98%	979 858,09	34,56%

BP DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



b) Les subventions aux associations

ASSOCIATIONS	BP 2021 + DM	REALISATION 2021	PREVISION 2022
A.C.C.A	350,00 €	350,00 €	350,00 €
ASS CULTURE ET LOISIRS	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300,00 €	300,00 €	300,00 €
PETANQUE	300,00 €	300,00 €	500,00 €
Subvention exceptionnelle PETANQUE			600,00 €
GIMBELET BASKET CLUB	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Subvention exceptionnelle GIMBELET BASKET CLUB			500,00 €
ASS. SPORTIVE STEPHANOISE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
ATOUT STEPHANOIS	750,00 €	750,00 €	1 000,00 €
BB Cailloux	100,00 €	100,00 €	
CLUB DU 3° AGE STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Subvention participation location Patinoire COMMERC.	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
BADMINGTON LE VOLANT STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LES ANCIENS COMBATTANT STEPHANOIS	50,00 €	50,00 €	50,00 €
LES ARCHERS STEPHANOIS	350,00 €	350,00 €	
TENNIS CLUB STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €	600,00 €
COUNTRY SALOON			300,00 €
Subvention exceptionnelle COUNTRY SALOON			600,00 €
Ma Commune et Moi	100,00 €	100,00 €	
Sous total associations communales	18 600,00 €	18 600,00 €	20 600,00 €
ASSO PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQ	250,00 €	250,00 €	250,00 €
APEL ST JOSEPH	250,00 €	250,00 €	250,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE CLASSE DECOUV	3 240,00 €		4 824,00 €
Sous total écoles publiques	3 740,00 €	500,00 €	5 324,00 €
ASSOC PIEGEURS	90,00 €	90,00 €	90,00 €
COMICE AGRICOLE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
MAQUIS DE CABERTAT	70,00 €	70,00 €	70,00 €
PREVENTION ROUTIERES	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	50,00 €	50,00 €	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR NEGREPELISSE	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ALMA	179,00 €	179,00 €	176,00 €
AFM TELETHON	500,00 €	500,00 €	
OUBLIES ST BEART	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sous total associations extérieures	1 939,00 €	1 939,00 €	1 486,00 €
OGEC Ecole St-Joseph - Classe découverte	1 728,00 €		
Contrat d'Association - OGEC Ecole ST-Joseph	82 040,00 €	82 040,00 €	83 125,00 €
Sous total école privé	83 768,00 €		83 125,00 €
TOTAL COMPTE 6574	108 047,00 €	103 079,00 €	110 535,00 €

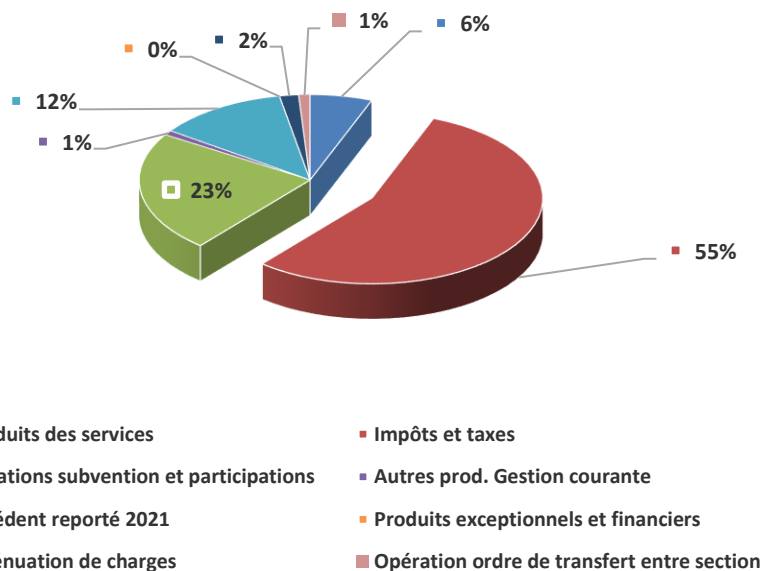
B) Recettes

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

a) Les recettes de fonctionnement – Vue d'ensemble

Elles se décomposent de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	2020		2021		2022	ECART BP 2022/2021		ECART BP2022/ REALISE2021	
		Budget Total	REALISE	Budget Total	REALISE	PREVISION	Montant	%	Montant	%
002	Excédent de fonctionnement reporté	521 302,00	521 302,12	579 475,29	579 475,02	471 441,97	-108 033,32	-18,64%	-108 033,05	-18,64%
13	Atténuations de charges	82 000,00	50 286,22	49 400,00	116 761,85	68 600,03	19 200,03	38,87%	-48 161,82	-41,25%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 238,54	34 546,25	84 440,23	84 440,01	40 731	-43 709,23	-51,76%	-43 709,01	-51,76%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	152 317,00	174 063,56	200 620,00	228 126,49	224 220	23 600,00	11,76%	-3 906,49	-1,71%
73	Impôts et taxes	1 893 400,00	1 925 494,07	2 007 109,00	2 051 461,88	2 105 674	98 565,00	4,91%	54 212,12	2,64%
74	Dotations, subventions et participations	905 352,00	907 471,95	873 411,00	852 538,87	870 837	-2 574,00	-0,29%	18 298,13	2,15%
75	Autres produits de gestion courante	37 465,00	37 138,03	36 100,00	31 084,06	33 500	-2 600,00	-7,20%	2 415,94	7,77%
76	Produits financiers	3,00	3,60	3,00	3,46	3	-	0,00%	-0,46	-13,29%
77	Produits exceptionnels	3 000,00	13 589,08	22 114,00	32 699,24	-	-22 114,00	-100,00%	-32 699,24	-100,00%
Total		3 703 077,54	3 663 894,88	3 852 672,52	3 976 590,88	3 815 007	-37 665,52	-0,98%	-161 583,88	-4,06%

BP RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022

b) Les recettes fiscales 2022

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune

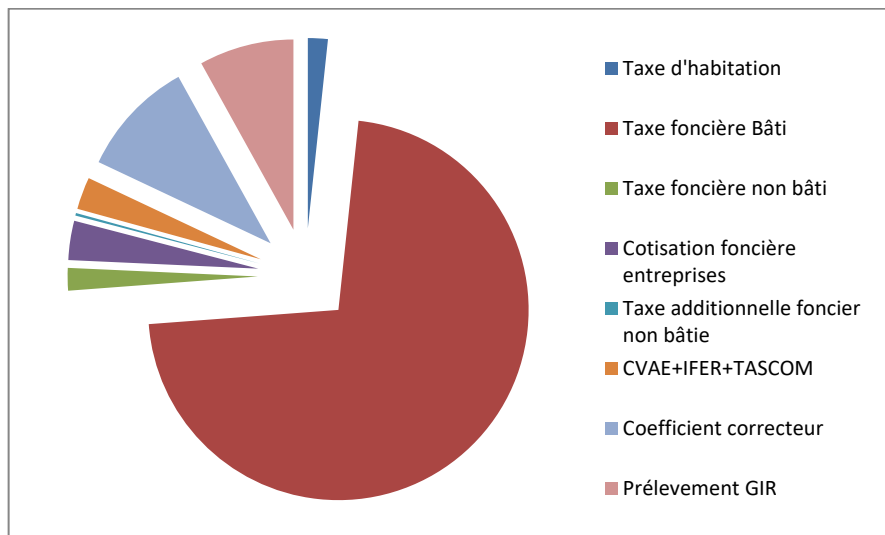
Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et la Cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le budget primitif 2022 a été élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 50.39% (taux commune 21,46% + taux département 28,93%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 81.04%
- CFE : 22.01%

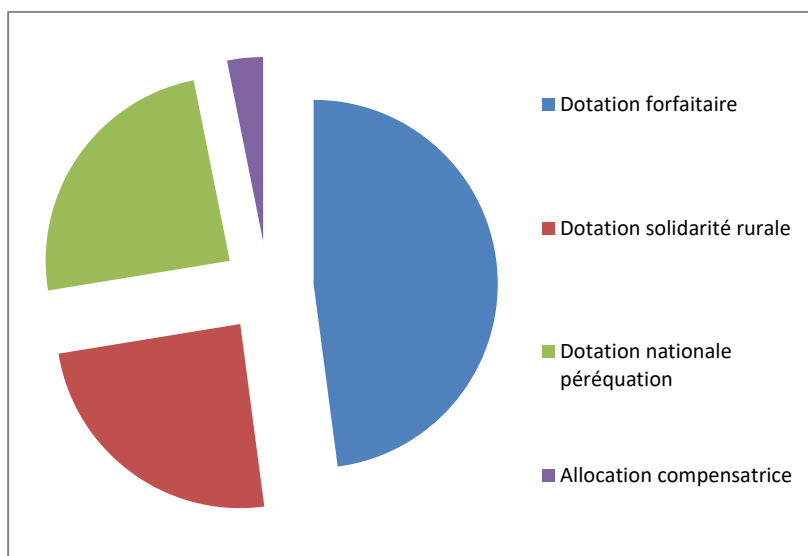
Les taxes directes locales 2022 notifiées sont réparties ainsi :

	Montant Notifié		Taux
Taxe d'habitation	35 270,00 €	2,01%	
Taxe foncière Bâti	1 505 653,00 €	85,96%	50,39 €
Taxe foncière non bâti	39 953,00 €	2,28%	81,04 €
Cotisation foncière entreprises	69 574,00 €	3,97%	22,01 €
Taxe additionnelle foncier non bâtie	4 607,00 €	0,26%	
CVAE+IFER+TASCOM	57 222,00 €	3,27%	
Coefficient correcteur	207 398,00 €	11,84%	
Prélèvement GIR	- 168 097,00 €	-9,60%	
TOTAL	1 751 580,00 €	100,00%	



c) Les dotations et participations de l'Etat :

	Montants	
Dotation forfaitaire	389 096,00 €	47,91%
Dotation solidarité rurale	199 024,00 €	24,51%
Dotation nationale péréquation	198 458,00 €	24,44%
Allocation compensatrice	25 526,00 €	3,14%
TOTAL	812 104,00 €	100,00%



1-2 La Section d'Investissement :

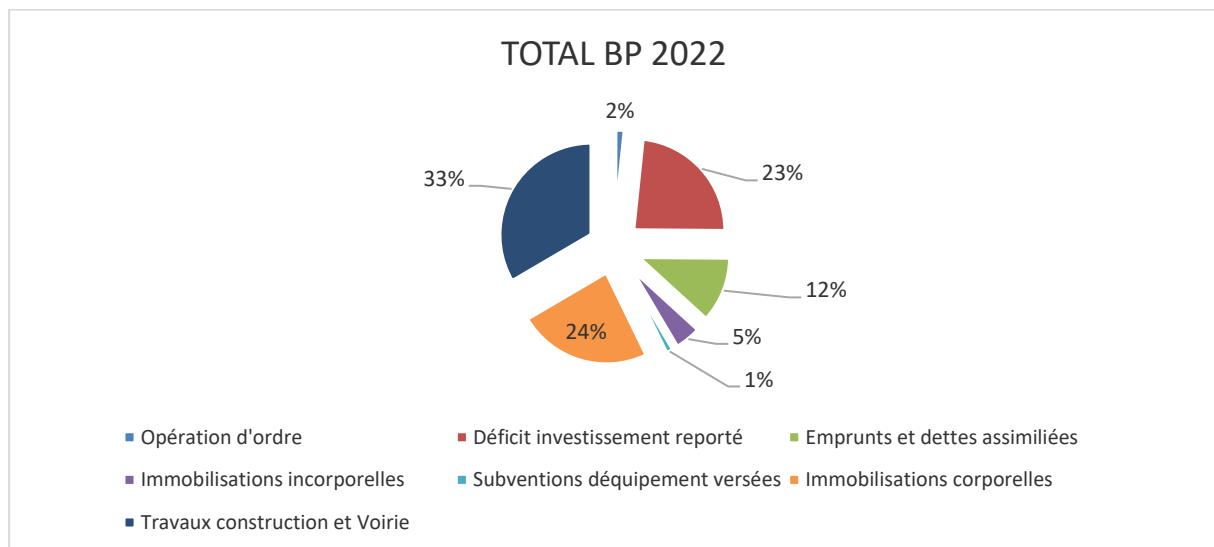
La section d'investissement présente les nouvelles opérations d'investissement ainsi que les restes à réaliser 2021. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

A) Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

a) Les dépenses d'investissement – vue d'ensemble

Dépenses investissement	REPORT 2021	PREVISION 2022	TOTAL BP 2022	%Total BP
Opération d'ordre		40 731,00	40 731,00	1,64%
Déficit investissement reporté		582 329,67	582 329,67	23,47%
Emprunts et dettes assimilées		289 450,00	289 450,00	11,67%
Immobilisations incorporelles	56 634,00	60 000,00	116 634,00	4,70%
Subventions déquippedement versées	22 820,00	10 000,00	32 820,00	1,32%
Immobilisations corporelles	127 355,00	462 035,33	589 390,33	23,76%
Travaux construction et Voirie	138 449,00	691 020,00	829 469,00	33,44%
TOTAL Opérations réelles	345 258,00	1 512 505,33	1 857 763,33	74,88%



b) Les Restes à Réaliser 2021 :

Les Restes à réaliser sont les travaux en cours d'exécution, ils se décomposent ainsi :

M 14		M 57		DEPENSES ENGAGEES EN 2021	RAR 2021 A REPORTER SUR BUDGET 2022
COMPTES	FONCTIONS	COMPTES	FONCTIONS		
202	020	202	020	<i>Frais liés document urbanisme</i>	47 724 €
2088	020	2088	020	<i>Autres immobilisation incorporelles</i>	8 910 €
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles					56 634 €
204182	816	204182	518	Bâtiments et installations	22 820 €
CHAPITRE 204 Subvention d'équipement versé					22 820 €
2112	822	2112	845	Terrain de voirie	1 303 €
2158	821	2158	847	Autres install, matériel et outillage techniques	15 372 €
21578	821	215738	847	Autre matériel et outillage de voirie	8 068 €
2188	212	2188	212	Autres immobilisation corporelles	3 582 €
2188	020	2188	020	Autres immobilisation corporelles	7 005 €
2188	251	2188	281	Autres immobilisation corporelles	9 993 €
2188	112	2188	11	Autres immobilisation corporelles	82 032 €
CHAPITRE 204 Subvention d'équipement versé					127 355 €
2313	020	2313	020	Constructions	2 632 €
2313	7	2313	555	Constructions	9 632 €
2312	41	2312	325	Agencement et aménagements de terrains	14 440 €
2315	822	2315	845	Installation, matériel et outillage techniques	20 735 €
2315	821	2315	847	Installation, matériel et outillage techniques	91 010 €
CHAPITRE 23 Immobilisation en cours					138 449 €
TOTAL DEPENSES					345 258 €

c) Les emprunts :

Le Capital restant dû au 01/01/2022 = 3 950 096,61 €

Le montant de l'annuité de l'exercice = 436 728,69 €

Soit : 288 913,21 € de capital et 147 815,48 € d'intérêt.

d) Les emprunts garantis par la commune

La commune a accordé sa garantie d'emprunt afin de permettre la construction de logements sociaux et autres ; le capital restant dû au 01/01/2022 s'élève à 3 413 385,79 €.

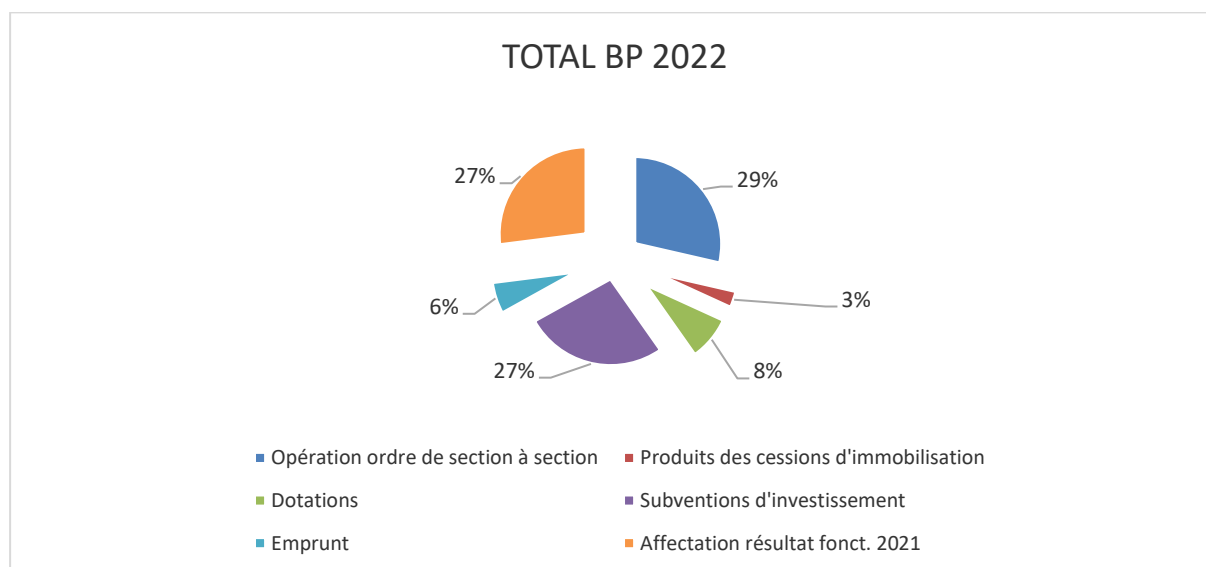
B) Les recettes d'investissement

La collectivité prévoit un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 600 000 € afin de recourir à l'emprunt au minima pour le financement des opérations d'investissement.

a) Les recettes d'investissement – vue d'ensemble

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation de l'excédent de la section de fonctionnement), les emprunts.

Recettes d'investissement	REPORT 2021	PREVISION 2022	TOTAL BP 2022	%Total BP
Opération ordre de section à section		709 262,00	709 262,00	28,59%
Produits des cessions d'immobilisation		80 150,00	80 150,00	3,23%
Dotations		208 800,00	208 800,00	8,42%
Subventions d'investissement	264 267,00	398 345,00	662 612,00	26,71%
Emprunt		150 000,00	150 000,00	6,05%
Affectation résultat fonct. 2020		670 000,00	670 000,00	27,01%
TOTAL Opérations réelles	264 267,00	1 507 295,00	1 771 562,00	71,41%



b) Les Restes à Réaliser 2021 :

Les Restes à réaliser se décomposent ainsi :

M14		M 57		RECETTES ENGAGEES EN 2021	RAR 2021 A REPORTER SUR BUDGET 2022
COMPTES	FONCTIONS	COMPTES	FONCTIONS		
1311	251	1311	281	Etat et établissement nationaux	12 531 €
1321	112	1321	11	Etat et établissement nationaux	16 410 €
1322	020	1322	020	Régions	101 783 €
1323	822	1323	845	Départements	26 486 €
1323	212	1323	212	Départements	3 163 €
1323	41	1323	325	Départements	3 111 €
1323	41	1323	321	Départements	6 101 €
1323	211	1323	211	Départements	13 253 €
1328	41	1328	325	Autres	21 000 €
1341	41	13461	325	Dotation d'équipement des territoires ruraux	5 201 €
1341	212	13461	212	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 214 €
1347	211	13462	211	Dotation de soutien à l'investissement local	53 014 €
CHAPITRE 13 Subventions d'investissement					264 267 €
TOTAL RECETTES					264 267 €

II. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert ainsi à financer :

Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)

L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

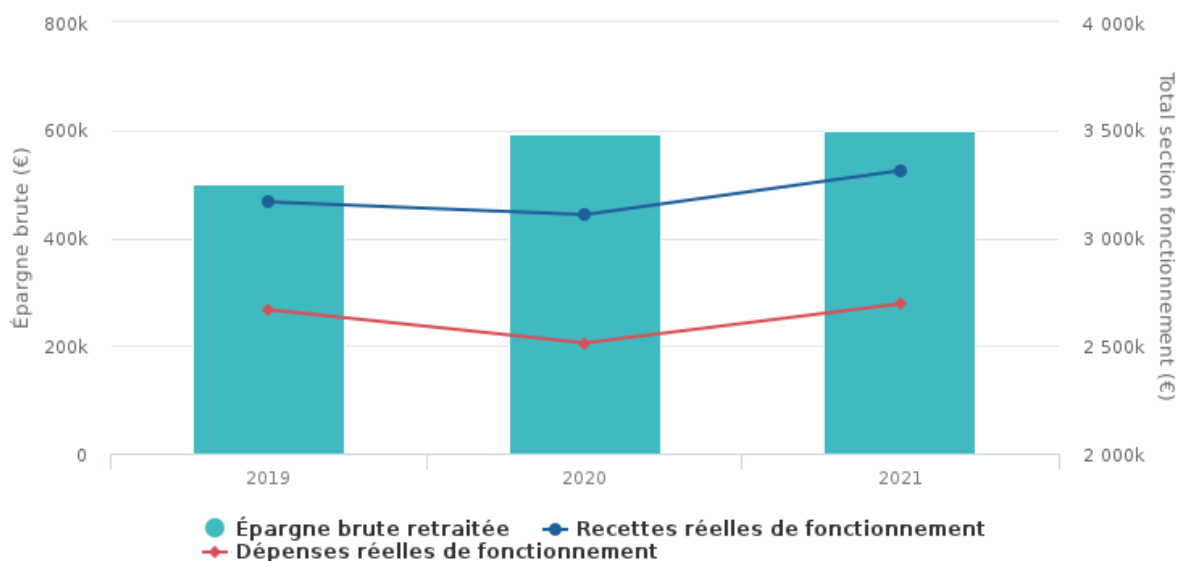
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA prévisionnel	2022 BP	2021-2022 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	3 166 949	3 108 047	3 312 675	3 302 834	-0,3 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>3 556</i>	<i>13 589</i>	<i>32 699</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	2 666 545	2 512 988	2 694 537	3 105 745	15,26 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>287</i>	<i>36</i>	<i>749</i>	<i>1 000</i>	<i>-</i>
Épargne brute (€)	500 404	594 459	599 024	197 089	-67,1%
Taux d'épargne brute %	15.8 %	19.13 %	18.08 %	5.97 %	-
Amortissement du capital (€)	269 421 €	277 697 €	279 700 €	289 450 €	3,49%
Épargne nette (€)	230 983 €	316 762 €	319 324 €	-92 361 €	-128,92%
Encours de dette	4 327 203 €	4 229 506 €	3 950 096 €	3 811 146 €	-3,52 %
Capacité de désendettement	8,65	7,12	6,6	19,34	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Épargne brute et effet de ciseaux



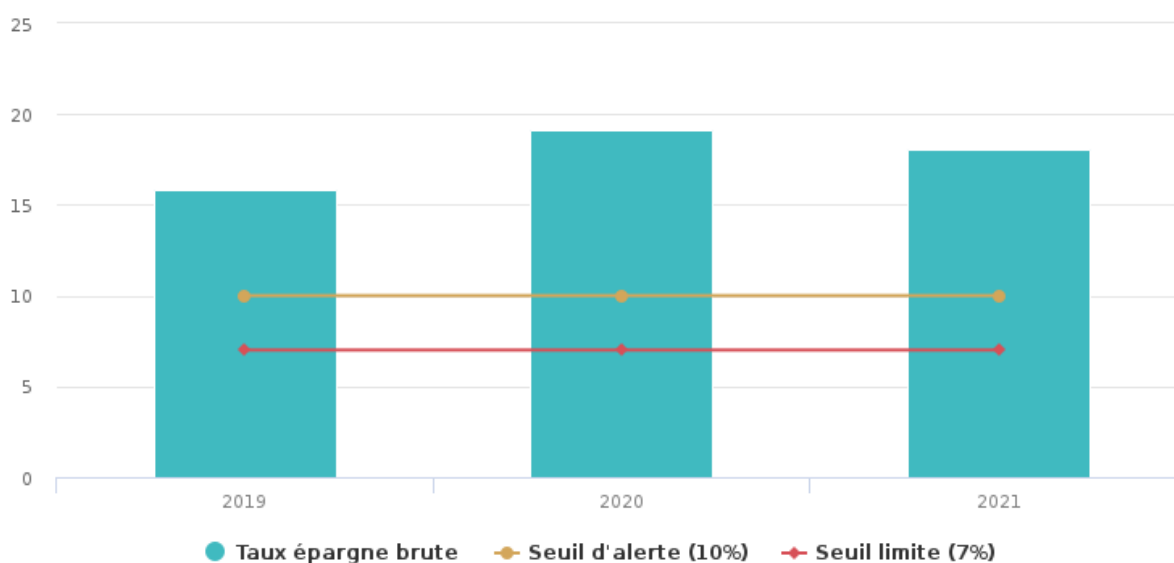
Le **taux d'épargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

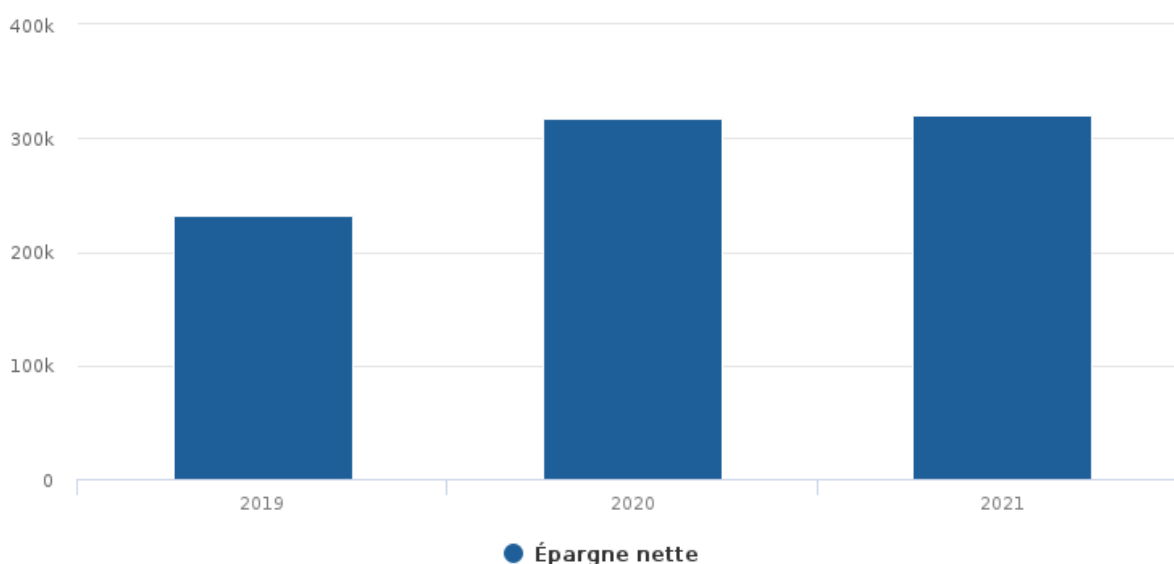
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

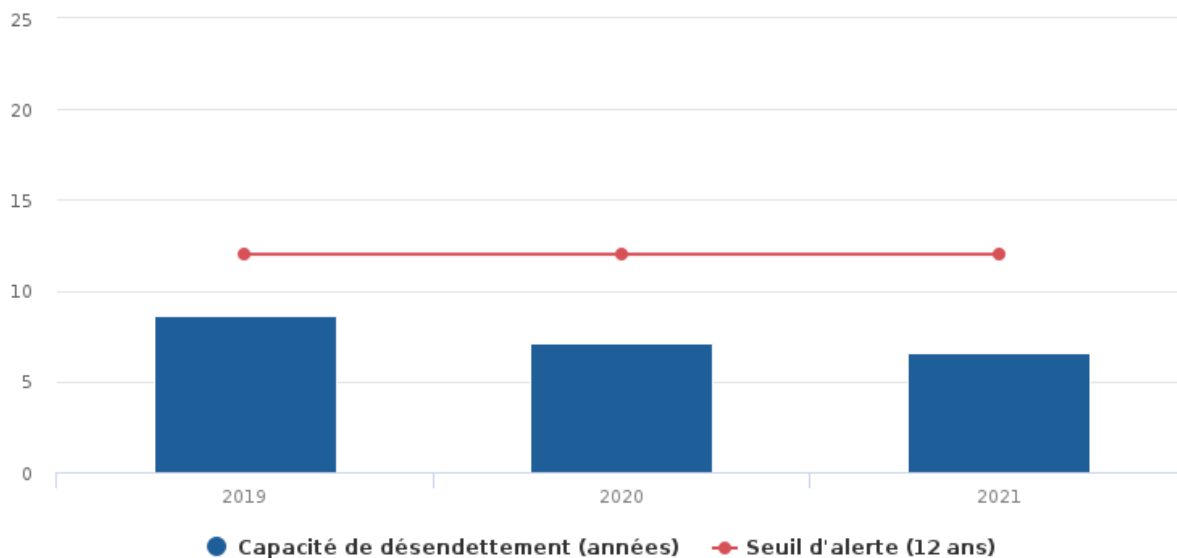


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Capacité de désendettement de la collectivité



Les ratios

Informations financières ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	770,98
Recettes réelles de fonctionnement/population	830,06
Dépenses d'équipement brut/population	314,41
Encours de dette/population	992,73
DGF/population	197,68
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,4650
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	1,0164
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,3787
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,1959
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	0,07

III - BUDGET ANNEXE « bâtiment SCI ELOIRA »

	BP 2022	
	DEPENSES	RECETTES
Charges financières et locatives	5 794,54 €	
Virement section d'investissement	9 757,46 €	
Loyer, participation		15 552,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 552,00 €	15 552,00 €
Déficit d'investissement 2021	10 632,84 €	
Remboursement Capital	7 810,16 €	
Excédent de fonctionnement capitalisés		8 685,54 €
Virement section de fonctionnement		9 757,46 €
TOTAL INVESTISSEMENT	18 443,00 €	18 443,00 €

L'emprunt :

Le Capital restant dû au 01/01/2022 = 111 456,26 €

Le montant de l'annuité de l'exercice = 13 488,65 €

Soit : 7 804,38 € de capital et 5 684,27 € d'intérêt.